



Services Publics et Approvisionnement Canada (SPAC)

Exigences minimales relatives aux réseaux d'eau potable des immeubles - COVID-19

6 avril 2020

Pour faire face à la COVID-19, de nombreux ministères clients ont réduit le nombre d'employés présents dans leurs bureaux. Les taux d'occupation réduits qui en résultent peuvent accroître les risques liés aux réseaux de plomberie et à l'utilisation de l'eau potable des réseaux pour les employés restants. Selon les renseignements fournis jusqu'à maintenant par Santé Canada, il est très peu probable que l'eau potable soit une voie de transmission de la COVID-19 (la maladie) ou du SARS-CoV-2 (le virus).

Néanmoins, comme il y a moins de personnes qui utilisent les réseaux d'eau potable, le risque de stagnation de l'eau est plus élevé dans le réseau d'eau potable. Les conditions dans lesquelles l'eau se retrouve stagnante augmentent le risque de croissance bactérienne, incluant la *Legionella*. L'eau stagnante peut causer une diminution de la concentration résiduelle de désinfectant dans les réseaux d'eau potable et augmenter le risque de présence de plomb.

Les exigences suivantes ont été établies par les Services responsable des Services Techniques et les Services responsable de la gestion des installations immobilières, qui font partie des Services Immobiliers, en consultation avec Santé Canada pour répondre aux risques liés aux systèmes d'eau des immeubles. Ces exigences, qui s'appliquent aux immeubles couronnes de SPAC, seront examinées et mises à jour au besoin. Pour les baux, il est requis d'avoir une discussion avec le propriétaire afin de s'assurer que des mesures similaires sont mises en œuvre avant la réoccupation des espaces loués.

Exigences de communications

Afin que SPAC puisse compléter les actions et les tests nécessaires pour répondre aux exigences minimales avant la réoccupation et pour aider les ministères clients dans leur rôle d'employeur, il est important que les ministères clients avisent SPAC suffisamment à l'avance de leur intention de réoccuper un espace qu'ils ont libéré. Le délai de préavis requis dépendra de divers facteurs (par exemple la capacité régionale, la demande locale, la situation géographique des immeubles). La communication étant la clé du succès de la réoccupation, il est donc important que les ministères clients soient informés à l'avance des actions et des tests prévus. Il est tout aussi important que les ministères clients soient informés des actions réalisées et des résultats des tests.

Exigences minimales relatives aux réseaux d'eau potable (froide) et réseaux d'eau chaude pour les immeubles de SPAC avec une occupation réduite et les immeubles de SPAC inoccupés pendant une période de plus d'une (1) semaine

Température pour l'eau chaude :

Veillez à maintenir les températures d'entreposage et à éviter les eaux stagnantes, conformément au Programme de gestion de la lutte contre la Legionella (PGLL) de SPAC.

Purge:

En période d'occupation réduite, il est requis d'effectuer une purge **d'au moins trente (30) minutes** à tous les **trois (3) jours** à partir du ou des points de consommation (p. ex. un robinet de cuisine) les plus éloignés de l'entrée d'eau au dernier étage de l'immeuble (ou le point le plus loin de l'entrée d'eau pour les sites à un étage). La purge doit être effectuée pour chacune des colonnes montantes ou des conduites principales de distribution d'eau chaude et froide de l'immeuble. De plus, tous les dispositifs tels que les robinets de cuisine (chauds et froids), les fontaines d'eau potable, les robinets des salles de toilettes (chauds et froids), les douches (chaudes et froides) et les douches oculaires doivent être purgés pendant **deux (2) minutes à chaque semaine**. Retirez les aérateurs avant la purge et rincez-les avant de les réinstaller.

Il est important de tenir un registre des purges effectuées. Veuillez utiliser le [modèle](#) suivant pour suivre les activités de purge du système. Le registre doit être conservé à l'immeuble et accessible sur demande.

Affichage:

Il est recommandé d'installer l'avis suivant à chaque point de consommation dans l'immeuble (à chaque fontaine et chaque robinet de cuisine) :

« SPAC a mis en place des purges supplémentaires en cette période d'occupation réduite afin d'assurer le maintien de la sécurité du réseau d'eau potable de l'immeuble.

Ce que vous pouvez faire :

- Laissez couler l'eau pendant deux (2) minutes avant de la consommer.
- Quand vous vous laver les mains (minimum vingt (20) sec), laissez couler l'eau pour aider à purger le réseau. »

Retour à l'occupation complète

Pour les immeubles à occupation réduite

L'occupation réduite de certains espaces pourrait durer plusieurs semaines. Avant que les employés n'occupent les zones ayant été inoccupées, un rinçage progressif et complet de tous les appareils tels que les robinets de cuisine (chauds et froids), les fontaines à eau, les robinets des toilettes (chauds et froids), les douches (chaudes et froides) et les douches oculaires dans les zones inoccupées est nécessaire :

- Retirez les aérateurs avant de purger. Nettoyez et réinstallez les aérateurs après la purge. Remplacez les filtres après la purge.
- Purgez le ou les robinets d'eau chaude et froide les plus éloignés de l'entrée d'eau de l'immeuble pendant au moins **trente (30) minutes** (c'est-à-dire à l'extrémité des colonnes montantes ou des conduites de distribution principales). Tester la présence de désinfectant résiduel au robinet ayant le temps de séjour le plus long (point de consommation le plus éloigné de l'entrée d'eau) pour s'assurer que l'eau fraîche est présente dans tout votre système.
- Purgez tous les appareils (chaud et froid) et les équipements directement reliés au système d'eau de l'immeuble, tels que les machines à café, les refroidisseurs d'eau et les machines à glace, étage par étage, pendant **cinq (5) minutes** chacun en commençant par le robinet le plus proche de l'entrée d'eau.
- Il est important d'ouvrir les robinets lentement pour éviter les éclaboussures et la génération d'aérosols. Un équipement de protection individuel (EPI) approprié devrait être porté. Consultez votre employeur pour connaître les exigences.

Pour les immeubles inoccupés pendant une période de plus d'une (1) semaine

Avant l'occupation complète d'un immeuble ayant été inoccupé pendant une période de plus d'une (1) semaine, une purge complète et progressive de tous les appareils tels que les robinets de cuisine (chauds et froids), les fontaines à eau, les robinets des toilettes (chauds et froids), les douches (chaudes et froides) et les douches oculaires est nécessaire :

- Retirez les aérateurs avant de purger. Nettoyez, désinfectez et réinstallez les aérateurs après la purge. Remplacez les filtres après la purge.
- Purgez le ou les robinets d'eau chaude et froide les plus éloignés de l'entrée d'eau de l'immeuble pendant **au moins trente (30) minutes** (c'est-à-dire à l'extrémité des colonnes montantes ou des conduites de distribution principales). Tester la présence de désinfectant résiduel au robinet ayant le temps de séjour le plus long (point de consommation le plus éloigné de l'entrée d'eau) pour s'assurer que l'eau fraîche est présente dans tout le système.
- Purgez tous les appareils (chaud et froid) et les équipements directement reliés au système d'eau de l'immeuble, tels que les machines à café, les refroidisseurs d'eau et les machines à glace, étage par étage, pendant **cinq (5) minutes** chacun en commençant par le robinet le plus proche de l'entrée d'eau.
- Il est important d'ouvrir les robinets lentement pour éviter les éclaboussures et la génération d'aérosols. Un équipement de protection individuel (EPI) approprié devrait être porté. Consultez votre employeur pour connaître les exigences.

- Prélevez des échantillons d'eau pour les paramètres microbiologiques au point d'entrée d'eau de l'immeuble et au point de consommation (eau froide) le plus éloigné de l'entrée d'eau (temps de séjour le plus long).
- Fournissez une autre source d'eau potable jusqu'à ce que les résultats de l'échantillonnage démontrent que la qualité de l'eau potable est conforme aux [Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada](#).

Prenez note qu'il faut de vingt-quatre (24) à quarante-huit (48) heures pour obtenir les résultats des analyses microbiologiques. Prévoir effectuer les tests avant la réouverture de l'immeuble afin d'éviter d'avoir à fournir une autre source d'eau potable si les résultats ne sont pas conformes aux [Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada](#).

En cas de résultat microbiologique positif, des mesures devront être prises et d'autres sources d'eau potable devront être fournies aux employés.

Considérations additionnelles pour le réseau d'eau potable

Joint de siphons: L'intégrité des joints de siphons pourrait être compromise si la consommation d'eau a diminué. Veillez à ce que les joints de siphons soient entretenus pour empêcher les gaz d'égout de pénétrer dans l'immeuble. Versez de l'eau dans les drains de plancher et tirez la chasse de chaque appareil sanitaire (toilettes, urinoirs) **à chaque semaine** pour préserver l'intégrité des joints de siphons.

Drainez les systèmes d'eau de l'immeuble qui ne sont pas utilisés (p. ex. irrigation de l'aménagement paysager, réutilisation de l'eau, éléments d'eau décoratifs) pour éviter les eaux stagnantes. Veillez à ce que les exigences du PGLL de l'immeuble soient respectées. Respectez les procédures de démarrage, les recommandations des fabricants et les exigences du PGLL lors du redémarrage des systèmes.

Principales personnes-ressources

Veuillez consulter votre centre d'expertise technique régional pour obtenir du soutien à l'égard de la mise en œuvre de ces exigences.

Les demandes de renseignements techniques relatives à ce document doivent être adressées au directeur principal de l'environnement, de la santé et de la sécurité, Services responsable des Services Techniques, Services Immobiliers.

Les demandes de renseignements sur la gestion des installations liées au présent document doivent être adressées au directeur principal de la Direction des services de gestion des biens et des installations, Services responsable de la gestion des installations immobilières, Services Immobiliers.